

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2025

Présents : Mmes BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. MAZET Pierre, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, VOYER Denis

Excusés : Mmes BARTHELAT Valérie épouse MÉRITÉ, MM. BOULIGNAT Florian, TOURRET Benoît

Secrétaire : M. MAZET Pierre

N° 2025-089-03 – 3.2

VENTE D'UN TERRAIN A M. Olivier MELLOUX – ZK n° 8

M. Olivier MELLOUX se retire.

Le terrain cadastré ZK n° 8, dit « Champ des Gurlons », d'une surface de 7 911 m² était loué depuis 1994 à l'EARL MELLOUX. Considérant le décès du gérant, l'emplacement et les circonstances, la demande d'achat de M. Olivier MELLOUX est examinée.

M. le Maire indique que le prix a été fixé selon un extrait de la décision du 29 juillet 2024 portant barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2023, pour l'Allier, soit la valeur de 3 540 €/hectare pour le bocage bourbonnais (prix des terres libres en Allier). La vente est donc proposée à la somme de 2 800 € pour 7 911 m².

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE la vente de la parcelle communale cadastrée ZK n° 8, d'une superficie de 7 911 m² au prix de 2 800 € à M. Olivier MELLOUX, domicilié 526, impasse de l'Abeille – 03240 LE THEIL
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette cession.

N° 2025-090-03 – 3.2

VENTE DU CHEMIN D'EXPLOITATION ZC n° 9 à SA HECAJAC

Le chemin d'exploitation cadastré ZC n° 9 « Domaine de Souvigne » (4 308 m²), conduit uniquement aux terres appartenant à la Société HECAJAC – La Grande Velatte, au Theil. A la demande de la société et ce chemin n'ayant pas d'autre utilisation, le Conseil examine cette proposition.

M. le Maire indique que le prix a été fixé selon un extrait de la décision du 29 juillet 2024 portant barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2023, pour l'Allier, soit la valeur de 3 540 €/hectare pour le bocage bourbonnais (prix des terres libres en Allier). La vente est donc proposée à 1 525 € pour 4 308 m².

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE la vente de la parcelle communale cadastrée ZC n° 9, d'une superficie de 4 308 m² au prix de 1 525 € à la SA HECAJAC, sise 1040, route de Treban – 03240 LE THEIL
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette cession.

N° 2025-091-03 – 7.5

SUBVENTION SOLIDARITE DU DEPARTEMENT-2025 :

La commune bénéficiant du dispositif SOLIDARITE, la demande de subvention concerne différents travaux dont le remplacement de la chaudière à la cantine/salle des associations avec le changement d'une fenêtre, la réfection du parquet de la salle des Moulins, la réparation de la Croix des Moulins et la fourniture des matériaux pour la clôture des terrains acquis à proximité du stade.

M. le Maire présente des devis pour un montant total de **9 950,90 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le projet présenté
- ✓ SOLLICITE la subvention suivante :
 - Département : Dispositif Solidarité (50 %)
- ✓ APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses HT :	9 950,90
Remplacement de la chaudière (cantine/salle associations)	2 846,40
Remplacement d'une fenêtre (cantine)	950,00
Réfection du parquet (salle des Moulins)	2 021,30
Réparation Croix des Moulins	2 738,00
Matériaux pour clôture terrains	1 395,20

Recettes :

DEPARTEMENT : Dispositif Solidarité	4 975,45
Part communale :	4 975,45

N° 2025-092-03 – 7.5

DOTATION D'UN BARNUM PAR LA REGION :

M. le Maire fait part d'un message de M. Emmanuel Ferrand, conseiller régional, qui informe les communes de moins de 2000 habitants, de la possibilité d'obtenir un barnum 3m x 3m à titre gratuit, à destination exclusive des associations locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'attribution d'un barnum 3 x 3m qui sera mutualisé et mis à disposition des associations locales.

QUESTIONS DIVERSES :

PYLONE DE TELECOMMUNICATIONS : Les travaux de béton et clôture seront effectués début juin, la livraison et le montage du pylône fin juin pour une mise en service au 1^{er} août.

120 ANS DES SAPEURS-POMPIERS : La célébration aura lieu le samedi 20 septembre. Le vin d'honneur sera offert par la commune.